

## COMMUNICATION AUX MEMBRES N° 62 Le 18 mars 2016



[national@mppac.ca](mailto:national@mppac.ca)

Chers membres de la GRC,

Cette semaine [l'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle](#) (ACPMP) a pris Ottawa par la force lors d'une conférence de presse dont le but était de soutenir et de critiquer la nouvelle législation du gouvernement du Canada, le Projet de loi C-7. Nous avons clamé haut et fort qu'il n'est désormais plus acceptable que les membres de la GRC soit exclus de l'élaboration de régimes de relations de travail.

Le projet de loi a été présenté par le gouvernement libéral, en réponse à un arrêt de principe en 2015 de la Cour suprême du Canada qui a confirmé le droit des agents de la GRC à la négociation collective. Il s'agit d'une lutte pour laquelle la BCMPPA, une des parties à ce litige, et notre bras provincial, se sont battus — et qu'ils ont remporté en 2015.

Le projet de loi crée un nouveau régime de relations du travail pour les réservistes et les membres de la GRC, et permet la négociation collective et l'arbitrage indépendant exécutoire pour la résolution des différends, mais sans droit de grève.

Notre association — la seule organisation qualifiée pour assumer le rôle d'agent négociateur national — estime que cette loi représente une bonne base pour la GRC. Cependant, elle nécessite d'importants changements avant de pouvoir être adoptée en mai cette année.

Comme nous l'avons expliqué lors de notre conférence de presse, les composantes manquantes portent sur la protection des membres en matière pénale, civile et interne. Dans sa forme actuelle, le projet de loi n'autorise pas qu'un certain nombre d'enjeux soient inclus dans le processus de négociation collective, tels que les mesures disciplinaires, la dotation et la protection des membres de la GRC contre le harcèlement. Benjamin Piper, [de Goldblatt Partners LLP](#) et Solomon Friedman, [de Edelson Clifford d'Angelo Friedman LLP](#), se sont joints à nous lors de la conférence de presse afin d'expliquer ces omissions. Ces cabinets d'avocats exceptionnels ont collaboré avec l'ACPMP et sont nos conseillers juridiques pour la certification et la représentation de nos membres en matière pénale.

En signe de solidarité, le président de [l'Association des Membres de la Police Montée du Québec](#) (AMPMQ ou l'Association du Québec), monsieur Paul Dupuis, s'est aussi joint à nous.

En tant qu'organisation nationale, nous reconnaissons la position précaire dans laquelle se trouvent désormais les membres de la GRC au Canada depuis le démantèlement du programme des représentants des relations fonctionnelles.

Mais nous savons que notre corps policier ne s'avèrera que plus fort lorsqu'un agent négociateur national aura été mis en place. C'est pourquoi, au cours des prochains mois, nous sommes prêts à lutter pour réclamer des amendements à cette loi afin de mettre en œuvre le meilleur régime des relations de travail qui soit.

Après tout, nous sommes en 2016, et une association indépendante de la GRC est indispensable. Nous savons que, dans le passé, les représentants des relations fonctionnelles demeuraient dans les coulisses tandis que le gouvernement et la direction de la GRC élaboraient les modèles de relations de travail de la GRC. Cette façon de faire n'est plus acceptable.

Il est essentiel de niveler les règles du jeu si nous voulons évoluer vers la négociation collective et surtout, pour définir les conditions d'emploi.

Partout au Canada, les forces policières ont toutes des associations indépendantes. L'indépendance est le seul moyen qui permettra aux employés de la GRC de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Les débâcles d'investigation de Mayerthorpe et de Moncton doivent demeurer un signal d'alerte pour tous les employés de la GRC.

L'ACPMP a demandé à deux reprises la démission de Bob Paulson, commissaire de la GRC, pour son manque de leadership dans la protection des membres dans les questions ayant trait à l'emploi et au travail, et il est déplorable que le commissaire n'ait pas inclus ou consulté notre association ou les membres pendant la rédaction du projet de loi C-7. Le secret est un thème endémique pour le commissaire.

Il est temps que les membres de la Gendarmerie royale du Canada aient un endroit hors de la GRC pour exprimer leurs griefs, et pour mettre un terme aux allégations persistantes concernant le harcèlement, les brimades et l'intimidation au travail au sein de notre corps de police nationale.

N'attendez pas qu'un représentant des relations fonctionnelles vous avise et vous informe quant à l'avenir de vos relations de travail; ils ne l'ont jamais fait efficacement par le passé, et ne pourront le faire ni maintenant ni à l'avenir.

Notre association maintient l'opinion ferme que quelqu'un se doit de prendre clairement position au nom de tous les membres de la Gendarmerie. C'est ce qu'accomplit l'ACPMP depuis sa création. Notre réputation en matière de défense, de représentation et de lutte pour les membres, tant à l'interne que publiquement, parle d'elle-même et est connue du public.

L'ACPMP s'efforce d'être cette voix. Là où nos dirigeants gardent le silence, l'ACPMP peut présenter les pensées et les préoccupations collectives au nom de tous les membres de la GRC. Nos propres membres sont représentés par un système démocratique qui assure la proportionnalité et la responsabilisation; cela nous permet de nous rassembler afin de définir un agenda clair des préoccupations de notre milieu de travail.

Au fil des ans, nous avons consacré un nombre incalculable d'heures pour parvenir au point où nous en sommes aujourd'hui, et nous avons travaillé dans toutes les régions du pays au nom des membres. Notre but est maintenant de continuer à accroître l'effectif de l'adhésion afin de lutter collectivement pour que les membres de la GRC bénéficient du système de relations de travail qu'ils méritent.

## **LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS**

*L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez [www.mppac.ca](http://www.mppac.ca).*

*Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.*

**MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada**

**ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle**

**[MPPAC.CA](http://MPPAC.CA) // [COMMUNICATIONS](#) // [AFFILIATION](#) // [CONTACTEZ-NOUS](#)**